

AR Prefecture

024-212401020-20240130-D06_24-DE

Reçu le 08/02/2024

Thématique	Principe d'intervention	Agglomération	Commune
Assainissement non collectif	<ul style="list-style-type: none"> Travaux plafonnés à 7.000 € HT Priorisation des subventions sur les absences d'assainissement et les assainissements les plus polluants (priorités 1 et 2). Subvention minorée pour les assainissements défectueux sans risques de pollution aux parcelles voisines ou aux sources (priorité 3) Non facturation des frais de contrôle (220€) 	<p><u>Priorités 1 et 2 :</u></p> <p>25 % des travaux HT (max. 1.750 €)</p> <p><u>Priorité 3 :</u></p> <p>15 % des Travaux HT (max. 1.050 €)</p> <p>Majoration éco-Matériaux : 500 €</p>	<p><u>Priorités 1 et 2 :</u></p> <p>25 % des travaux HT (max. 1.750 €)</p> <p><u>Priorité 3 :</u></p> <p>15 % des Travaux HT (max. 1.050 €)</p>
Habitat dégradé	<ul style="list-style-type: none"> Pas de Plafond de travaux Subvention forfaitaire de l'agglomération cumulable avec les aides aux travaux d'énergie 	500 €/logement	500 €/logement
Energie	<ul style="list-style-type: none"> Travaux plafonnés à 20.000 € HT Bonification forfaitaire de la subvention de l'agglomération en cas d'utilisation d'éco-matériaux ou matériaux bio-sourcés Obligation de gain énergétique minimum de 35 % pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (avec obligation d'atteindre l'étiquette D pour les propriétaires bailleurs) 	<p>5 % des travaux HT (max.1.000 €)</p> <p>Majoration éco-Matériaux : 1.000 €</p>	5 % des travaux HT (max.1.000 €)
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Travaux plafonnés à 20.000 € HT 	<p>5 % des travaux HT (max.1.000 €)</p> <p>Majoration éco-Matériaux : 1.000 €</p>	5 % des travaux HT (max.500 € pour les matériels économes en eau)
Lutte contre la vacance	<ul style="list-style-type: none"> En centre bourg et centre-ville Prime forfaitaire sortie de vacance (+ de 2 ans) : propriétaire bailleur et propriétaire occupant primo-accession (2 ans) 	500 €/logement	500 €/logement
Façades	<ul style="list-style-type: none"> Travaux plafonnés à 15.000 € HT Dans certains centres bourgs et centre-ville 	15 % des travaux HT (max. 2.250 €)	15 % des travaux HT (max. 2.250 €)
Auto réhabilitation accompagnée	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie et accompagnement des propriétaires 	450 € max / dossier	450 € max / dossier